

Le terme 'ce que' régissant une complétive en ancien français*

par

Magali Rouquier

0.

On peut relever dans les textes des XII^e et XIII^e siècles, une gamme de *ce que* «conjonction» plus importante qu'en français moderne. *Ce que* est attesté dans des emplois sujets et compléments non-prépositionnels:

Sujet:

- (1) Ce que s'amie se conforte
et la dame qui li aporte
la novele hastivemant,
l'a fet molt lié soudenemant. (Erec, 6283)
- (2) Ce que je le lyon feri,
ce senefie l'atempance
par quoi j'entrai en la doutance
de vous courroucier, dont bon gré
sai de Courtoisie et Loiauté. (Cleom, 14594)
- (3) Ne li torne mie a deduit
Ço que par la sale veillierent
Et ço que pas ne se couchierent. (Troie, 1479)
- (4) A Percheval molt abeli
Ce qu'il vit une hache pendre
A un croc, s'est alez le prendre
Puis est del chastel avalez. (Gerbert, Perc, 699)

Compléments non-prépositionnels:

- (5) Et je li dirai la tierce, plus diverse que les .II., quar saiche bien ce que li jor qu'il morra, il se brisera le col et pendra et neira. (Merlin pr., ed. Micha, 160,46)
- (6) Voirs, quant vos vos sentistes grosse, que vos feistes querre au provoire la pais de vos et de vostre seingnor por covrir ce que vos estoiez grosse; (Merlin. pr., ed. Micha, 14,85)
- (7) «Et, si m'aïst Dex, fet ele, ce que ge li donnai avant le fruit a mengier ne fesoie ge se par grant debonereté non.» (MART, 62, 84)

La *Ce Qu-Phr* peut se réaliser sous une forme conjointe comme ci-dessus (le *ce* n'est pas séparé du *que* par le verbe recteur) ou bien sous une forme disjointe (le *ce* est séparé du *que* par le verbe recteur):

Sujet:

- (8) Et ce nos fet anragier d'ire
que maintes foiz morir veomes
chevaliers juenes et prodomes (Yvain, 5323)

Compléments non-prépositionnels:

- (9) Et quant ce virent les puceles
que lor petite dame vient,
joie fere lor an covient (Perc, 5214)

En français moderne, *ce que* dans cet emploi s'est restreint aux énoncés prépositionnels. La complétive du français moderne ne se réalise plus que par le biais de *que*:

Qu'il pleuve, ça m'ennuie.
Ça m'ennuie qu'il pleuve.

Les séquences suivantes ne sont plus attestées en français contemporain:

- *Ce qu'il pleut m'ennuie.
*J'aime ce qu'il pleut.

Il s'agira ici d'une description de ces *Ce Que-Phr* de l'ancien français.

1. Méthode d'analyse

1.0

Pour l'analyse de ces éléments, je me servirai du modèle positionnel développé par P. Skårup (1975).

Skårup distingue trois zones de la proposition en ancien français qui se succèdent ainsi:

/zone préverbale/ zone verbale/ zone postverbale/

On distingue en ancien français deux paradigmes de pronoms: les clitiques et les non-clitiques:

A	lui	li	eus	eles		
B	le	la	les	lor	nos	vos

et les vocaliques *en, i*.

Le paradigme A représente le paradigme des non-clitiques, le paradigme B et les vocaliques, les clitiques. Les clitiques sont des affixes du verbe et se trouvent dans la zone verbale de la proposition, les non-clitiques ne sont pas des affixes du verbe et se trouvent dans la zone préverbale.

1.1 Les limites entre les zones

- Entre la zone préverbale et la zone verbale:

Skårup établit la limite entre ces zones avec les critères suivants:

Le *ne* de négation est placé dans la zone verbale, il ne peut être séparé du verbe par une incise:

(10) De ce, fet ele, n'ai ge cure (Thèbes, 7401, Skårup, p. 33)

Les clitiques antéposés au verbe ne sont pas séparés du verbe par des non-clitiques:

(11) prient lui que le cors leur rende,
ou se ce non qu'il le leur vende; (Thèbes, 6766)

on ne pourrait avoir:

(11') *qu'il le eus vende

- Entre la zone verbale et la zone postverbale:

Les clitiques de l'ancien français peuvent être postposés au verbe recteur. Dans ce cas, ils ne peuvent être séparés du verbe par des non-clitiques:

- (12) Ha! sire rois, se je ai dite
 Une response nice et fole,
 volez *m'an* vos metre a parole. (Yvain, 6392)

Les adverbes de la négation: *pas*, *mie*, *point*, et les adverbes *or*, *donc*, suivent le sujet pronominal postposé:

- (13) Coment! ce dit Sador, ai ge *donc* de vos garde? (Tristan. pr., 145,12, Skårup, p. 50)

Le sujet lexical n'est pas à la même place que le sujet pronominal, il suit les adverbes cités, et se trouve dans la zone postverbale:

- (14) De ceste novele n'est pas *Tristanz* molt liez. (Tristan. pr., 368, 18, Skårup, p. 58)

1.2 Jeu de balancier des pronoms

On remarque en ancien français un jeu de balancier des pronoms:

- (15) Ceste costume ai je toz jors tenue et *la* tendrai tant come je porrai (Queste, 5, 7)
- (16) Erec la voit, si s'en mervoille,
 et prie *li* qu'ele li die
 por coi si formant ploie et crie, (Erec, 4309, Skårup, p. 374)
- (17) Ce vueill *ge* dire as povre bachelers (Nimes, 649)
- (18) se il est deshetiez, *il* me poise que il n'est ceanz (MArt, 67,10)

Ce jeu de balancier amène Skårup (69) à définir deux modèles de la zone verbale:

[1] ne/pronom régime/ Verbe/ pronom sujet/ pas, or, donc...

[2] Verbe/ pronom régime/ pronom sujet/ or...

Le premier modèle s'emploie quand la zone préverbale de la proposition est occupée par un élément, le deuxième ne s'emploie que quand la zone préverbale est vide. Cela dit, ce deuxième modèle représente un maximum syntagmatique, il ne peut être réalisé tel que dans les propositions énonciatives et dans les subordonnées.

1.3 La zone préverbale et la place de fondement

Dans les énonciatives et les interrogatives, la zone préverbale est monospace. Skårup appelle cette place la place de fondement. Dans les subordonnées, on a un modèle bipolice, constitué par la place K et la place de fondement.

Un des critères de cette place de fondement est la postposition du pronom sujet. Dans les propositions «inquit», interrogatives et volitives, le sujet – même pronominal – peut suivre le verbe sans que celui-ci soit précédé d'un élément. Dans les énonciatives et les subordonnées, les sujets pronominaux ne suivent le verbe que lorsque celui-ci est précédé d'un élément: cet élément a un effet «double détente»: il amène l'antéposition des clitiques compléments dans la zone verbale et la postposition du sujet pronominal dans la zone verbale.

C'est ainsi que pour l'énoncé (17), la postposition du sujet pronominal est due à ce que l'élément *ce* occupe la place de fondement de la zone préverbale. Cette zone étant monospace, le pronom sujet se balance derrière le verbe. Pour l'énoncé (15), la place de fondement de la deuxième proposition est occupée par *et*, le pronom régime est antéposé au verbe.

1.4 Le pronom sujet

Skårup, dans son analyse, est amené à faire une nette distinction entre les sujets lexicaux et les sujets pronominaux. Dans les propositions énonciatives et subordonnées, le sujet pronominal n'est postposé au verbe que si ce verbe est précédé d'un élément. Dans ce cas, le sujet se trouve dans la zone verbale et a le statut d'un clitique. Les sujets lexicaux postposés au verbe se trouvent dans la zone postverbale.

1.5 L'extrapolation

Les éléments qui précèdent un verbe suivi d'un clitique régime se trouvent hors de la proposition, en extrapolation. Pour l'énoncé (16) le *et* est en extrapolation, le critère en est la postposition du clitique *li*.

Les éléments qui précèdent une construction verbale dont la place de fondement est occupée, se trouvent également en extrapolation. Pour l'énoncé (18), la séquence *se il est deshetiez* est extrapolée: l'élément *il* occupe la place de fondement.

2. *Ce que*. Deux «versants» de la syntaxe

Le terme *ce que* intervient dans deux versants de la syntaxe, celui des relatifs et celui des prépositions.

2.1 Le relatif

Ce versant pose un problème dans la reconnaissance du *ce que* «conjonction». On a deux séquences homonymes pour lesquelles il faut trouver des critères de distinction. Wunderli (1979) propose une série de critères en forme de distribution complémentaire:

1) Pour un *ce que* «relatif», on peut avoir une équivalence avec *chose*, ce qui n'est pas le cas pour un *ce que* «conjonction».

2) On peut mettre un déterminant de type *tout* devant un *ce que* «relatif» mais pas devant un *ce que* «conjonction».

3) on peut proposer une ponctuation avec deux points pour *ce que* «conjonction» mais pas pour *ce que* «relatif». Ex. (je rajoute le deux points):

- (19) Et ce: que li uns l'autre voit,
Ne plus n'an puet dire ne feire,
Lor torne mout a grant contraire (Clig, 580)

Par contre, on ne pourrait avoir:

- (19') *Et ce: que li uns voit.

Je ne chercherai pas à rendre compte des deux premiers critères de Wunderli, mais plutôt du troisième. Avant de le faire, on peut proposer un autre critère de distinction:

4) Si la valence complément du verbe régi est occupée, on a un *ce que* de type «conjonction». Dans l'exemple cité, le verbe *veoir* a pour valence complément *l'autre*, l'élément *que*, par conséquent, ne peut occuper cette place complément. Par contre, si on transforme (19) en (19'), on a affaire à un *ce que* «relatif» où l'élément *que* occupe la place du complément. Ce critère ne porte que sur la fonction de l'élément *que* dans la subordonnée, mais n'apporte aucune précision quant à la nature du lien qui existe entre *ce* et *que*.

2.1.1 Le troisième critère de Wunderli

Bien que les raisons pour lesquelles Wunderli propose ce critère ne soient pas explicites, on peut tenter de les élucider.

Le critère de Wunderli, contrairement au quatrième critère proposé, porte sur le rapport qui existe entre le *ce* et le *que* et implique que ce rapport n'est pas le même dans le *ce que* «relatif» et le *ce que* «conjonction». Je rappellerai par ailleurs – et ceci n'est pas étranger au critère de Wunderli – que, dans les énoncés prépositionnels ou non, dans lesquels *ce* est impliqué, l'analyse traditionnelle est d'y voir un pronom tonique qui annonce la *Qu-Phr*

qui suit. L'argument essentiel qui sous-tend cette analyse est la possibilité pour *ce* d'être séparé du *que* par le verbe recteur, et d'autre part, d'être un pronom valence autonome; ceci est fréquent pour *ce* complément:

- (20) Et Perceval ala cele part et la prist et l'aracha de l'arbre come iriez, et onques la damoisele ne palla. Et quant la damoisele vit *ce*, si li cria mult ireement: (Didot Perc, 1139)

Cette analyse est sans doute l'une de celles qui sous-tendent le critère de Wunderli. Elle est pourtant à double tranchant: il est vrai que dans les cas où *ce* est séparé du *que* par son verbe, *ce* peut annoncer la *Qu-Phr* qui suit, en revanche, dans les cas où *ce* est valence autonome, il renvoie, dans la majorité des cas, à ce qui précède et non à ce qui suit.

Ce que «conjonction» ne subsiste en français moderne que dans certains énoncés prépositionnels. Il est difficile, sinon impossible pour ces énoncés de proposer une ponctuation entre le *ce* et le *que*: **je tiens à ce: que tu partes*. Ce qui pourrait nous faire mettre cette ponctuation en ancien français, c'est l'assimilation morphologique d'un *ce* à un *ça* pronom: *je tiens à ça: que tu partes*; et par conséquent la possibilité pour un pronom d'annoncer ce qui suit (ou à l'occasion de reprendre ce qui précède).

L'analyse d'un *ce* comme pronom annonçant la *Qu-Phr* implique plus ou moins une notion «d'ajout» ou de terme non-obligatoire. Autrement dit, elle implique que dans tous les cas, on a une alternance *ce/∅*. Ceci n'est pas exact pour les prépositions du français moderne qui prennent un *ce*, et n'est pas exact non plus pour certaines des prépositions de l'ancien français. La possibilité d'alternance *prép ce que/prép ∅ que* pour certaines des prépositions de l'ancien français pourrait être un argument pour cette analyse. Mais on peut remarquer que diachroniquement, l'alternance a disparu pour ce groupe. Par ailleurs, dans le cas des *Ce Qu-Phr*, l'alternance *ce/∅* n'est pas systématique non plus: dans le cas des *Ce Qu-Phr* postposées, elle est régulière et fréquente, dans le cas des *Ce Qu-Phr* antéposées, cette alternance ne semble être productive qu'à partir du XIII^e siècle; au XII^e siècle, il n'y a qu'une façon de passer la *Qu-Phr*: par le biais de *ce*.

Cette alternance *ce/∅*, et la faculté pour *ce* d'être séparé de son élément *Qu-* – signe que *ce* n'est qu'un ajout –, nous ramène à la séquence homonyme «relatif». Il est tout à fait courant en ancien français d'avoir pour une séquence «relative» la réalisation \emptyset de *ce*:

- (21) Or oëz par maistrie
Que li chars signifie (Best, 315-6)

Par ailleurs, l'élément *ce/cil* peut être séparé de son élément *Qu-* par le verbe recteur, ou bien par une intercalation:

(22) intercalation:

Mais *cil*, dame, *qui* te sert
 Et a toi honorer tent
 L'amor ton fil en desert
 Et paradis en atent. (GCoinci, Mir ND, I, 42-5)

(23) verbe recteur:

Grant talent eut et grant desir,
 Quant yvres fu, d'aler gesir.
 Mais *cil* le seut bien espier
Qui tox nos bee a conchier; (GCoinci, Mir ND, 16, 17-20)

(24) Et *co* truvum escrit

Que Bestiaires dit (Best, 2415-6)

Ceci implique que la notion d'ajout ou de terme non-obligatoire comme le signe que le *ce* annonce la *Qu-Phr* est à nuancer.

2.2 Les prépositions

Elles constituent le deuxième versant dans lequel *ce que* intervient.

2.2.1 En français moderne

En français moderne, *ce que* dans son emploi «conjonction» s'est restreint aux énoncés prépositionnels. On peut faire une partition dans le groupe des prépositions en français moderne. On a des prépositions qui régissent des complétives:

1) *à, avant, de, depuis, dès, en, hors, outre, par, pour, sans, selon, sur* (liste prise dans Togeby IV, § 1524). On peut rajouter à cette liste: *malgré, pendant, sauf, moyennant, durant, suivant*.

et les prépositions qui ne les régissent pas:

avec, contre, dans, derrière, entre, sous, vers (liste prise dans Togeby IV, § 1524).

2) A l'intérieur du groupe des prépositions qui régissent des complétives, on peut établir une seconde répartition: celles qui se construisent uniquement avec le *ce*, et pour lesquelles il n'y a pas d'alternance *ce/Ø*: *à ce que, de ce que, en ce que, jusqu'à ce que, par ce que, sur ce que*.

Pour ce groupe de prépositions, on ne peut avoir l'alternance *prép Ø que*:

*Je m'attends à que il soit parti.

*Je m'étonne de que il soit parti.

En revanche, pour: *à ce que, de ce que*, on peut avoir l'alternance *prép ce que/Ø que*:

Je m'attends que vous viendrez demain.

L'autre versant de cette répartition est le groupe des prépositions qui ne prennent pas de *ce*: *après, avant, dès, depuis, hors, outre, sans, selon, malgré, pendant, sauf, durant, moyennant, suivant*.

3) La dernière répartition est diachronique, elle concerne les prépositions qui ne régissent plus la complétive mais qui ont pu la régir en ancien français. Ceci est vrai pour les prépositions suivantes: *avec, devant*.

En ce qui concerne la présence de *ce*, le français moderne rajoute une impossibilité de plus: on ne peut construire le *ce* directement, sans la préposition:

*Ce qu'il pleut m'ennuie. – *Je sais ce qu'il pleut.

alors qu'en ancien français, ces énoncés sont attestés.

2.2.2 En ancien français

En ancien français, la situation est *grosso modo* la suivante: dans le groupe des prépositions qui régissent la complétive, on peut avoir l'alternance *prép ce que/prép Ø que*. Ceci est vrai pour les éléments de la liste suivante:

après ce que/après que; avant ce que/avant que; por ce que/por que; par ce que/par que; dès ce que/dès que; tres ce que/tres que; pendant ce que/pendant que; selon ce que/selon que; sans ce que/sans que; puis ce que/puis que.

Dans ces cas-là, le choix n'est pas le même qu'en français moderne, où les prépositions qui prennent le *ce* ne peuvent avoir de forme courte sans *ce*.

Le deuxième groupe est celui des prépositions qui «prennent» une complétive et qui n'admettent pas l'alternance *prép ce que/prép Ø que*. Ceci est vrai pour les éléments de la liste suivante:

à ce que; de ce que; en ce que; endroit ce que; o ce que; parmi ce que; sur ce que.

Dans ce cas-là, le choix est le même qu'en français moderne.

On a un troisième groupe: celui des prépositions qui régissent une complétive mais qui ne prennent jamais de *ce*.

avers que; envers que; entre que; jusque que.

3. Les *Ce Que-Phr* construites sans la préposition. Les différents schémas rencontrés

3.1 Les *Ce Que-Phr* sujets conjointes

On trouve deux schémas syntaxiques pour les *Ce Qu-Phr* sujets conjointes: elles peuvent être antéposées ou postposées au verbe recteur.

schéma: ce que V régi + V recteur:

- (25) E ceo que li leüns
 Tremblet quant le veüns
 Signified itant -
 Saiez hi entendant -
 Que Deus pur nus tremblat
 Forment se humiliat
 Quant od sa deïted,
 Volt prendre humanitéd (Comput, 1665)

Le texte du Bestiaire du même auteur propose:

- (26) Li trembler del leün
 Demustre par raison
 Que Deus s'umiliat
 Quant pur nus encharnat. (Best, 353)
- (27) Ce que je vi mon sanc me fait espoenter; (Berte, 536)

Les verbes recteurs *signifier*, *faire espoenter*, construisent respectivement les *Ce Qu-Phr* *ceo que li leüns tremblet*, et *ce que je vi mon sanc*.

schéma: V recteur + ce que V régi.

La *Ce Qu-Phr* peut être postposée à un certain nombre de verbes:

- (28) La rose auques s'eslargissoit
 par amont, si m'abellissoit
 ce qu'el n'iere pas si overte
 que la graine fust descovierte; (RRose, 3344)
- (29) «Biax niés, fet il, pas ne m'agree
 Ce que partir volez de moi» (Clig, 4187)

3.2 Les *Ce Qu-Phr* sujets disjointes

La *Ce-Qu-Phr* peut se réaliser sous une forme disjointe où le *ce* n'est pas lié au *que*:

schéma: ce V recteur + que V régi:

(30) Mes ce l'en a fait esloignier
qu'il a dit qu'el n'est pas pucele. (GDole, 3975)

(31) Et ce la grieve molt et blesce
qu'ele n'ose de sa destrece
demonstrer sanblant en apert. (Clig, 2090)

Pour (30), le *ce* est antéposé au verbe recteur *ferre esloignier*, la *Qu-Phr* est séparée du *ce* par le verbe recteur et constitue l'autre partie du sujet; on a ici une forme discontinue du sujet. On peut proposer la même analyse pour (31).

3.3 Les *Ce Que-Phr* compléments conjointes

Pour les *Ce Qu-Phr* compléments, on trouve les deux schémas: conjoint et disjoint. La construction conjointe n'est pas très fréquente, elle est attestée avec un petit nombre de verbes.

schéma: V recteur + ce que V régi.

(32) Et quant li preudom vit ce que il ot perdu son fil, si s'en desespera et meserra mout de sa creance (RBor, 77)

Le verbe recteur *veoir* construit la *Ce Qu-Phr* complément *ce que il ot perdu...*

schéma: ce que V régi + V recteur:

(7) «Et si m'aïst Dex, fet ele, ce que je li donnai avant le fruit a mengier ne fesoie ge se par grant debonereté non;» (MArt, 62, 84)

3.4 Les *Ce Que-Phr* compléments disjointes

schéma ce V recteur + que V régi:

(9) Et quant ce virent les puceles
que lor petite dame vient,
joie fere lor an covient, (Perc, 5214)

(33) Ce sachent bien tuit li baron
que ge n'i ai de mot failli.» (Perc, 4738)

Dans ces énoncés, le *ce* est séparé du *que* par les verbes recteurs *veoir*, *savoir*. Le *que* est, dans la majorité des cas, en début de vers.

3.4 Tableau récapitulatif

Les *Ce Qu-Phr* conjointes:

	V recteur + <i>ce que</i> V régi	<i>ce que</i> V régi + V recteur
sujet	+	+
complément	+	+

Les *Ce Qu-Phr* disjointes:

	<i>ce</i> V recteur <i>que</i> V régi	<i>que</i> V recteur <i>ce</i> V régi
sujet	+	-
complément	+	-

4. Les *Ce Qu-Phr* antéposées: *ce que* régi + V recteur

Herman (1963, p. 243) signale qu'en ancien français, «dans les plus anciens textes on voit apparaître le groupe *ce que*, bien plus souvent *ce...que*. Les conditions dans lesquelles cette tournure apparaît sont pour l'essentiel toujours identiques...» Plus loin, il nous dit que «l'emploi de *ce* en tête de phrase est plus facile que le déplacement de la subordonnée tout entière» et justifie ainsi la fréquence d'emploi de la séquence *ce V recteur que V régi* par rapport à la séquence *ce que V régi V recteur*, ou *V recteur ce que V régi*. En d'autres termes, on aurait dans des énoncés comme:

- (34) *ce que* il se desguisa en semblance de nouvel chevalier m'en toli la droite connoissance. (MArt, 30, 38)

un déplacement de la *Qu-Phr*, ou une intercalation de la *Qu-Phr* entre le *ce* et le verbe recteur:

ce [que il se desguisa en semblance de...] m'en toli...

la réalisation «normale» étant:

ce m'en toli la droite connoissance que il se desguisa en semblance de...

Cette analyse peut être corroborée par les faits suivants: la liste des verbes recteurs des *Ce Qu-Phr* conjointes et disjointes est sensiblement la même: on a des verbes recteurs de type «évaluatifs». Ainsi, pour une occurrence qui emploie *grever* comme verbe recteur, on peut avoir le schéma «disjoint» *ce V recteur que V régi*:

- (31) Et ce la grieve molt et blesce
 Qu'ele n'ose de sa destrece
 Demostrer sanblant en apert. (Clig, 2090)

ou bien le schéma *ce que* V régi V recteur:

- (35) *ce que* sainte eglise fu decœue en fere contre le premier mariage, ne dut grever a nului, (Beauman 1, 18, T-L 2, (81, 26)

Cette double possibilité serait un argument pour l'analyse d'Herman: pour le premier énoncé, on aurait une réalisation «normale» de la *Ce Qu-Phr*, pour le deuxième, une réalisation par intercalation de la *Qu-Phr* entre le *ce* et le verbe recteur.

4.1 *Que* recouvre le terme déplacement, intercalation?

Sous les termes «déplacement» ou «intercalation», on peut attribuer différents modes ou degrés de relation des éléments *ce* et *Qu-Phr* avec le verbe recteur (le schéma où *ce que* est postposé au verbe ne se laisse pas décrire de la même manière).

Les hypothèses de Skårup peuvent aider à fournir des éléments d'interprétation syntaxique pour les *Ce Qu-Phr*, sur les différents modes de relations au verbe, et sur la place qu'elles occupent. La zone préverbale des énonciatives est monoplace, on n'a que la place de fondement qui ne peut être saturée. Cette zone peut être interrompue après la place de fondement, avant la zone verbale. Pour des énoncés tels que:

- (36) «Bele, *ce que* je me consiurre
De vos m'a fait maleürtés.» (Esc, 5188)

- (36) Car *ce que* ne voit l'ourse l'a molt rasseüree. (Berte, 1162)

Si l'on retient l'hypothèse d'une intercalation, on est obligé d'examiner la relation qu'entretiennent le *ce* et la *Qu-Phr* avec le verbe recteur. On peut proposer les deux analyses:

4.2 Une *Qu-Phr* en place de fondement

- (ce) [*que* je me consiurre de vos] m'a fait maleürtés

Le *ce* est en extraposition et la *Qu-Phr* sujet occupe la place de fondement de la zone verbale. On peut avoir sur un modèle analogue les séquences suivantes:

- (37) Sire, dist Mirabeus, *ce que* est que vos dites (Aiol, 10299)

- (38)«Dex! dist li rois, *ce que* puet estre» (Ber, 2001)

où le pronom *ce* est extraposé. Il aurait donc le même statut quant au degré de relation avec le verbe que le *ce* et la *Qu-Phr*. *Ce* aurait donc les mêmes caractéristiques que le pronom sujet en général.

4.3 Une *Qu-Phr* intercalée

[ce (que je me consiurre de vos) m'a fait maleürtés]

Le *ce* occuperait la place de fondement du verbe recteur *m'a fait maleürtés* et la *Qu-Phr* est intercalée. On aurait donc le début d'une énonciative constituée par la place de fondement *ce* et interrompue par une *Qu-Phr* intercalée.

Cette interprétation syntaxique serait plus cohérente avec les *Ce Qu-Phr* disjointes où le *ce* est toujours en place de fondement:

Par nuit s'an vont grant aleüre,
et ce lor fet grant soatume
que la nuit luisoit cler la lune. (Erec, 4900)

La zone verbale est constituée par *lor fet*, la zone préverbale par *ce*. Dans ces énoncés disjoints le *ce* n'est jamais en extraposition.

4.4 Une *Ce Qu-Phr*

Une autre analyse consisterait à prendre la *Ce Qu-Phr* «en bloc». Autrement dit, proposer le découpage suivant:

[ce que je me consiurre de vos] [m'a fait maleürtés]

Dans ce cas-là, la *Ce Qu-Phr* est en place de fondement, le symptôme en est qu'on n'a jamais de postposition du clitique complément ou d'antéposition du pronom sujet.

*ce que il se desguisa en semblance de...toli m'en
*ce que je li donnai le fruit ge ne fesoie...

Et c'est l'ensemble de la séquence *Ce Qu-Phr* qui est en place de fondement. La *Ce Qu-Phr* peut être extraposée; dans ces cas-là, on a une reprise:

(2) Ce que je le lyon feri,
ce senefie l'atempance
par quoi j'entrai en la doutance
de vous courroucier, dont bon gré
sai de Courtoisie et Loiauté. (Cleom 14594-98)

(39) Ce que si atemprement
Recevoit son soustement
La beste, et tantost s'en aloit,
Que de riens ne li en chaloit,
Ce senefie l'atempance
De cele de qui l'acointance

Tu met d'amer en volenté,
Tant vois de bien en li planté; (NMargival, Panthère, 541-8)

- (40) Ce que l'alaine qui issoit
De la panthère garissoit
Les bestes, c'est la garisons
De cele a qui tu es prisons
Sans estre en buies ne en fers:
Tout ainsi guerist les enfers; (NMargival, Panthère, 509-14)

Et c'est l'ensemble de la séquence *Ce-Qu-Phr* qui est extraposé. Cela dit, cette analyse ne porte pas sur la nature du lien qui existe entre *ce* et *que*, mais plutôt sur la nature du lien qui existe entre une complétive et son verbe.

4.5 Paradigme de *Que*. Argument de la *Quant-Phr*

Toujours dans l'hypothèse où le schéma *ce que V régi V recteur* procède d'un schéma *ce V recteur que V régi*, on peut avoir dans le même paradigme que la *Qu-Phr* une *Quant-Phr*:

- (41) ce mout li desabeli que il einsi l'avoit perdue (Perc, 7118, Lecoy)
quant il l'avoit einsi perdue (Perc, 7369, Roach)

(les deux éditeurs suivent des manuscrits différents).

S'il est possible de proposer une séquence acceptable du type:

- (41') ce que il l'avoit perdue li desabeli

où on aurait une *Qu-Phr* intercalée entre le *ce* et le verbe recteur, on ne rencontre jamais, ponctuation ou pas:

- (41'') *ce quant il l'avoit einsi perdue li desabeli

Cette impossibilité est assez curieuse: si l'on considère que le *ce* annonce la *Qu-Phr*, on peut se demander pourquoi il n'annoncerait pas une *Quant-Phr* dans les mêmes conditions, et pourquoi cette *Quant-Phr* ne peut être intercalée entre le *ce* et le verbe recteur. D'autant plus que la *Quant-Phr* peut être intercalée entre un élément qui occupe la place de fondement et la zone verbale:

- (42) L'endemain, quant li jorz fu clers, se leva Perceval et oï messe (Queste, 72, 22)

4.6 *Ce Que-Phr* et \emptyset *Qu-Phr*. L'alternance *ce/∅*

On peut distinguer deux cas: les *Ce Qu-Phr* antéposées et les *Ce Qu-Phr* postposées au verbe recteur. Dans le cas des *Ce Qu-Phr* postposées, cette alternance est courante:

- (4) ce que: A Percheval molt abeli
 Ce qu'il vit une hache pendre
 A un croc, (Gerbert, Perc, 699)

- (43) que: Quant Clarmondine l'entendi,
 mout durement li abeli
 que si estoit obeissans
 Cleomadés a ses commans. (Cleom, 5035-8)

Dans le cas des *Ce Qu-Phr* antéposées, cette alternance est plus rare, Ritchie (p. 113) signale: «Sauf de très rares exceptions, la subordonnée introduite par *que* suit la proposition principale. Parfois, dans les poèmes postérieurs à 1150, une proposition complétive précède un verbe exprimant un mouvement de l'âme, et plus tard, dans les Livres des Rois et le Dialogue de Grégoire, ce cas s'étend aux verbes déclaratifs; mais les exemples ne se rencontrent que de loin en loin». Ritchie cite des exemples du XII^e siècle:

- (44) Que Tristan ert ben s'aparçut (Trist. Th., 1824)
 (45) qu'esloigniez seit, mult li est tart (MFce, Guig, 143)

Lau (1970, p. 188) cite des complétives antéposées sans le *ce* dans des textes du XIII^e s., notamment dans le texte de Mahieu le Vilain, *Les Meteores d'Aristote*:

- (46) E que il ne soient pas chaudes en leur forme, tout le soient il en vertu, segnefie ce que nul embrasement, comme des estoilles courans et des draglons ardans et de tiex embrasemens, ne sont fais u ciel, ains est fait cha aval en l'air et u feu (MahVil 21)

A cet énoncé, qui a pour verbe recteur *segnefier*, on peut faire correspondre l'énoncé suivant:

- (47) Et çou que il se combatirent si longuement segnefie çou que tu as si longuement tenu lor iretage (RBor, 132)

D'autres exemples de Mahieu le Vilain:

- (48) Et que les buees seches et chaudes fachent l'amertume de la mer, peut on bien savoir par les pluies qui chieent quant le vent d'aval vente et les pluies qui commencent a cheoir a l'entre de vaim (MahVil, 88)
 (49) Et dit: que la mer vient de fontaines qui entor li sont, peut l'en bien veoir que c'est faux. (MahVil, 73)

On peut noter que ces énoncés prennent le subjonctif contrairement aux *Ce Qu-Phr*, pour lesquelles seul l'indicatif est attesté; il ne semble pas que l'on puisse avoir:

(46')*que il ne soient pas chaudes segnefie...

Ceci tendrait à montrer que l'on n'a pas des énoncés tout à fait équivalents.

5. Les *Ce Que-Phr* postposées: *V recteur ce que V régi*

(50) Bien afferroit a sa hautece
ce qu'il ert sages et cortois. (GDole, 52)

(51) mes mout li greva voir, ce cuit,
ce qu'il aloit seuls au plessié. (GDole, 910)

Dans ces énoncés, on ne peut pas fournir une interprétation de la *Ce Qu-Phr* par intercalation. Pour ces énoncés, on peut noter la variante \emptyset *Qu-Phr*:

(52) De l'altre part mout le grevout
Que tute gent li destinout
Que li dui frere armes aveient, (Brut, Arn, 6695, T-L, 643,3)

Ces exemples «attestent» que le *ce* n'est pas obligatoire et que dans ces énoncés il ne serait qu'un surplus, ou bien, ce qui revient au même, un élément qui sert à annoncer la *Qu-Phr*. Mais on n'a pas des énoncés forcément équivalents: la réalisation en *Qu-Phr* peut faire «basculer» le mode de la complétive vers le subjonctif, ce qui n'est jamais le cas pour les *Ce Qu-Phr*.

On peut proposer ici aussi deux types d'analyse différents:

5.1 Analyse par dispositif de rection

On considère qu'on a un mot K de type *que* et un *ce* pronom: à ce moment-là, il faut gérer dans l'analyse les dispositifs de rections antéposés au verbe recteur qui vont postposer le pronom *ce*. Dans l'hypothèse où on a un *ce* en place de fondement et une *Qu-Phr* apposée, on peut noter que le *ce* sujet peut avoir deux emplacements:

– antéposé au verbe:

(31) Et ce la grieve molt et blesce
Qu'ele n'ose de sa destrece
Demotrer sanblant en apert (Clig, 2090)

– postposé au verbe:

(51) mes mout li greva voir, ce cuit,
ce qu'il aloit seuls au plessié (GDole, 910)

Le *ce* antéposé est toujours en place de fondement. Si cette place de fondement est occupée par un élément de type *mout*, *bien*, *et*, le *ce* est postposé au verbe. C'est ainsi que l'on peut analyser ces *Ce Qu-Phr* postposées au verbe:

- (53) *formant me grieve*
 ce que tant vos sai combatant,
 qu'après joie duel en atant. (Clig, 3937)
- (54) *Mout par li plot ce qu'ele vit*
 le samblant et la bone chiere
 que li fait la fille et la vielle. (Esc, 5026)

La place de fondement est occupée par *formant, mout*. Le *ce* sujet est postposé au verbe. On aurait donc un *ce* pronom qui serait dans la zone postverbale du verbe recteur.

5.2 Analyse par groupe de formulations

J'essaierai ici de voir dans quelle mesure on peut proposer une équivalence entre *ce* et *il*.

Avec les hypothèses de Skårup et celles de l'approche pronominale, on peut proposer des groupes de formulations pour l'ancien français. Le test par groupe de formulations est difficile pour *grever*¹, je prendrai le verbe *peser*, dont les occurrences sont fréquentes.

5.2.1 Groupe de formulations avec *peser*

Dans une formulation, *ce* est sur le même plan que *il*:

ce me poise
 il me poise

ce et *il* occupent tous deux la place de fondement de la zone préverbale. Si on permute l'élément *me* qui se trouve dans la zone verbale, la séquence *ce me poise* peut se reformuler en *ce poise moi*. Dans ce cas-là, on a un changement de zones dans la place du pronom, de sorte que *me* est dans la zone verbale, *moi* dans la zone postverbale.

Contrairement à *ce me poise*, dans la séquence *ce poise moi*, *ce* n'est pas sur le même plan que *il*: la formulation **il poise moi* n'est pas attestée. On n'a pas d'attestations des formulations suivantes: **ce moi poise*, **il moi poise*.

En revanche, avec un élément pronominal \emptyset , on a une formulation «courante»: \emptyset *moi poise* / *mout* \emptyset *me poise*.

La séquence \emptyset *me poise* ne peut être réalisée telle quelle: il faut qu'un élément occupe la place de fondement: [*mout, or, si,*] *me poise*. Cela dit, si *ce* et ces éléments occupent la même place, on ne peut leur attribuer la même catégorie, c'est pourquoi je parle d'un élément pronominal \emptyset .

On peut noter aussi la formulation *me poise il*. Le problème du croisement entre groupe de formulations et jeu de balancier des pronoms se pose en ancien français, contrairement au français moderne, où ce jeu de balancier n'existe pas.

On peut donc se demander si *me poise* fait partie du même groupe de formulations que *il me poise*:

il me poise
me poise il

(la séquence **poise me il* est impossible en ancien français dans les énonciatives, cf. Skårup).

Dans cette première hypothèse, la postposition du sujet *il* est due à ce que la place de fondement est occupée, ce qui amène la postposition du sujet pronominal. Voici l'exemple complet:

(55) «De ce que prié vos an ai
me poisé il, car ge i ai
ma parole mal anploiee.» (Perc, 4230)

Dans cet énoncé, la séquence *de ce que...* occupe la place de fondement et amène la postposition du *il*.

Pour la formulation *il me poise*:

Se il est deshetiez, il me poise que il n'est ceanz; (MArt, 67, 10)

c'est le *il* qui occupe la place de fondement, la séquence [*se il est...*] est en extraposition. Cela dit, on peut noter que pour *peser*, la formulation **me poise ce* est impossible. Par conséquent, le *ce* n'est pas sur le même plan que *il* dans la formulation *me poise il*. On ne peut avoir:

(55') *de ce que prié vos an ai me poise ce

Il dans *me poise il* n'a pas le même statut que *ce*.

Récapitulatif des formules:

	moi poise	poise moi	me poise
ce	-	+	+
[mout] Ø	+	+	+
il	-	-	+

On ne peut donc proposer de substitution systématique entre *il* et *ce*.

On peut émettre l'hypothèse que l'impossibilité d'avoir un *ce* sujet autonome postposé au verbe vaut pour les autres verbes qui régissent la *Ce Qu-Phr*. Les items suivants ne sont pas attestés dans mon corpus:

- *mout me torne ce
- *bien afferoit ce
- *mout me desabeli ce
- *et me grieve ce

Dans la perspective d'un pronom *ce* et d'une *Qu-Phr* «annoncée», cette impossibilité est intéressante et n'est pas cohérente avec mon corpus des *Ce Qu-Phr* postposées au verbe, et encore moins cohérente avec l'énoncé suivant:

- (56) se li pesa molt et desplot
ce que il n'i avoit esté. (Charr, 313)

Ces impossibilités invalident du même coup l'hypothèse d'un *ce* pronom qui annoncerait la *Qu-Phr*.

5.3 Le terme *cil*

Pour le terme *cil* que l'on peut rapprocher du *ce* sujet, Skårup distingue deux cas: le cas où *cil* étant antécédent d'une relative, le groupe *cil qui* peut être postposé au verbe sans que la place de fondement soit occupée, et, ce faisant, se trouve dans la zone postverbale:

- (67) Font soi cil a qui il parole (Renart XII, 463, Martin, Skårup: p. 59)

et le cas où *cil* ne faisant pas partie d'un groupe – contrairement à *ce* sujet –, il n'est postposé au verbe que si la place de fondement est occupée:

- (58) et cil estoit cil des freres que il mieuz amoit, *et* de grant renomee, et estoit apelez Naburzadan (Trist. pr., 5, 13, Skårup: p. 247)

5.4 La négation

La zone verbale est constituée par le verbe, et les clitiques qui lui sont afférents. Les limites de la zone verbale sont constituées par les places de la négation *ne...pas*. Dans les énoncés où *ce que* est postposé au verbe recteur, on peut émettre l'hypothèse que l'adverbe de la négation ne peut se placer entre le *ce* et la *Qu-Phr*:

- *ne m'agree ce pas que partir volez de moi

on aurait plutôt:

- ne m'agree pas ce que...

Ceci impliquerait que la *Ce Qu-Phr* se trouve dans la zone postverbale.

5.5 *Le vers*

L'examen de la place de *ce* dans le vers peut fournir un critère intéressant sur la place qu'il occupe et sur la nature du lien existant avec la *Qu-Phr* qui suit. Si on considère que le *ce* est pronom, on peut s'étonner que le pronom *ge* – qu'on pourrait avoir dans le même paradigme – puisse être postposé au verbe et séparé par la rupture de vers bien qu'il appartienne à la zone verbale:

(59) Il m'occiroit? Einz occiroie
je lui molt tost, et conquerroie (Charr, 3680, Skårup, p. 49)

(60) Biau sire Dex, ausi en puisse
ge cest jor venir au deseure (GDole, 5052, Skårup, p. 49)

alors que le *ce* qui, dans ce cas-là, aurait été dans la zone postverbale n'est jamais séparé par la rupture de vers:

*pas ne m'agree ce
que partir volez de moi

5.6 *Ce que postposé et ses variantes*

On peut dégager pour les *Ce Qu-Phr* postposées le paradigme classique de la complétive:

(61) *ce que*: A Cleomadés mout plaisoit
ce que sa mere tant prisoit
Clarmondine...(Cleom, 15239-41)

(62) *que*: A Cleomadés mout plaisoit
que Clarmondine en gré prenoit
de ce que tant l'avoit requise (Cleom, 14303-5)

(63) *de + Inf*: Et saciez que mout li pleüst
D'acorcier l'an s'ele peüst, (Mer 1252, T-L 2, 1224, 2)

(64) *de ce que*: Mout li fu bel et mout li plot
De ce qu'il sont en lait tripot, (Trist, Bérout, 3861, T-L 7, 1046, 45)

Haase (§ 108, p. 275), donne des exemples de *de ce que* là où on aurait en ancien français couramment *ce que*, et en français moderne *que* ou un *de + Inf*; il fait la remarque suivante: «*de ce que* se construit après un verbe transitif suivi d'une détermination attributive et amène la proposition complétive:

(65) On trouvoit étrange de ce qu'il supportoit la vie (Pascal, Pensées, I 71)

- (66) Cette file où l'on compte pour un présage funeste de ce que nous manquons de victimes pour cette fête... (Rac, *Plan d'Iph. en Taur.*, t. IV)
- (67) Faut-il regarder comme un bonheur de ce qu'on demande cette grâce à Octave plutôt qu'à Antoine (Fén, *Lettre à Dacier IV*)»

6. Diachronie des *Ce Qu-Phr*

D'après mon corpus, on peut établir la chronologie suivante:

	«début»	«fin»
sujets antéposés	XII ^e s. (Philippe de Thaon)	XVII ^e s.
compl. antéposés	XIII ^e s. Mort Artu)	
sujets postposés	Ritchie situe la 1 ^{ère} attestation dans le <i>Roman de Troie</i> vers 1150	
compl. postposés	Une attestation dans Jonas X ^e s., cas plus fréquent au XII ^e s.	Relativement plus tôt par rapport aux séquences antéposées. Haase n'en cite aucune; d'après mon corpus, vers la fin du XIV ^e s. ou le début du XV ^e s.

On peut noter que cette chronologie, tant pour les énoncés prépositionnels que non-prépositionnels, laisse apparaître des disparités dans «l'apparition» et la «disparition» de *ce*. Pour les *Ce Qu-Phr* construites sans la préposition, il y a en fait deux dates «butoirs» pour la «disparition» de l'alternance *ce que/Ø que*: les XIV^e et XV^e s. d'une part, et le XVII^e s. de l'autre.

7. Conclusion

Cette série de contraintes sur la place de *ce* oblige à reconsidérer l'argument de Wunderli. La possibilité de ponctuation induit à dire ceci: du point de vue sémantique, on a une *Qu-Phr* à valeur explicative, du point de vue syntaxique, on a un pronom *ce* placé dans la zone postverbale de l'énoncé recteur pour le schéma *V recteur ce que V régi*. Ce qui ne correspond pas à l'analyse développée plus haut, où la zone postverbale serait constituée par la *Ce Qu-Phr* dans son ensemble.

L'analyse syntaxique développée ici permet de montrer que, pour les deux types de schémas syntaxiques, disjoints et conjoints, on ne peut proposer le même type d'analyse. Dans le cas d'une séquence conjointe, on aurait plutôt un mot *K* de type *ce que* auquel il conviendrait d'accorder le plein statut de «conjonction».

En ce qui concerne la diachronie, on peut souligner deux faits:

1) La disparition de *ce que* non-prépositionnel – qui se ramène en fait à une disparition de l'alternance *ce/Ø* – peut être envisagée comme un cas particulier de la disparition de cette alternance dans les prépositions de l'ancien français. On peut noter la disparité des dates chronologiques pour cette «disparition».

2) Si pour des raisons pratiques, le classement s'est fait en partie autour des notions de sujets et compléments, ce classement n'est pas forcément pertinent dans une perspective diachronique. Par contre, le classement en terme d'antéposition ou de postposition semble plus pertinent.

La seule différence qui existe entre une *Ce Qu-Phr* sujet postposée et une *Ce Qu-Phr* complément postposée, c'est qu'on peut avoir pour les compléments un *ce* autonome postposé à son verbe, ce qui n'est pas le cas pour un *ce* sujet.

Sinon, en diachronie, les énoncés *ce que* sujets ou compléments postposés ne semblent plus être attestés aux alentours des XIV^e et XV^es., et les énoncés sujets ou compléments antéposés «disparaissent» vers le XVII^es. Il est d'ailleurs remarquable que Haase ne cite aucun exemple d'énoncé postposé. Par contre, au paragraphe 108 déjà cité, il nous donne des exemples d'énoncés prépositionnels, là où on aurait en français une complétive sans *ce*, ou *de* + *Inf*, et en ancien français une complétive sans *ce* ou avec *ce*:

On trouvoit étrange de ce qu'il supportoit la vie. (Pasc, Pensées, I, 71)
 ce que il...
 que il
 de le supporter

Ceci pourrait être un argument pour la disparition «précoce» des énoncés postposés.

La disparité des dates constatées peut être mise en relation avec une forte productivité des énoncés antéposés comparée à celle des énoncés postposés. Et cela, dès le début des attestations. A titre d'exemple, Philippe de Thaon, grand usager de la *Ce Qu-Phr*, ne propose que le versant antéposé de cette *Ce Qu-Phr*. D'autre part, il semble que la *Ce Qu-Phr* antéposée se soit spécialisée dans les textes (cf. P. de Thaon) et les énoncés de type explicatif ou didactique. La fréquence du verbe *senesfier* peut en être le signe. Cette spécialisation dans des énoncés explicatifs ne se retrouve pas dans les énoncés

postposés. Toujours dans cette hypothèse où les *Ce Qu-Phr* antéposées se spécialisent dans l'explicatif, on peut noter qu'elles n'ont pas toujours eu la même forme. Au XII^e et au XIII^es. elles se développent surtout sous la forme de complétives «classiques», en place de fondement ou en extraposition, à partir du XIII^es., elles prennent une forme apparentée à celle des pseudo-clivées:

- (40) Ce que l'alaine qui issoit
de la panthère garissoit
les bestes, c'est la garisons
de cele a qui tu es prisons
sans estre en buies ne en fers:
tout ainsi guerist les enfers. (NMargival, Panthère, 509-14, XIII^e s.)
- (68) Ce que la coue est contremont,
Par les seinz de trestot le mont,
C'est li gorpils qui vos prendra
Parmi le col, quant il vendra. (Renart II, 239, ed. Martin, ms A: XIII^e s.)
- (69) Ce que trouver ne puis mire
Qui y sache metre conseil
C'est ce dont je plus me merveil (Mir ND Pers, 4, 127: XIV^e s.)

La plupart des exemples cités par Haase (§ 136 D) ont aussi cette forme:

- (70) Ce que nous defendons de redemander, c'est pour faire la leçon a ceux qui exigent avec trop de rigueur. (Malh II, 242)
- (71) Aussi ne faut-il pas penser que ce que Mercure est peint en leur compaignie, ce soit pour signifier... (Malh II, 8)
- (72) ce que cette corne etant rompue, quatre autres sont venues en la place, c'est que quatre rois de cette nation lui succederent (Pascal, Pensées I, 217)

Magali Rouquier
Paris

Notes

- * Je remercie M. Povl Skårup pour ses nombreux conseils ainsi que l'Institut d'Etudes Romanes de l'Université d'Aarhus qui m'a accueillie pendant six mois.
1. On ne peut faire ce genre d'exercice en ancien français sans un corpus important; c'est pourquoi j'ai pris le verbe *peser*, dont les occurrences sont fréquentes: elles ont été relevées dans le concordancier complet des œuvres de Chrétien de Troyes, et dans celui de la *Mort Artu*. Etant donné le grand nombre d'occurrences manipulées, je n'ai pas noté le texte ni le numéro de vers, le lecteur pourra vérifier sur les concordanciers.

- Andrieu, G., Piolle, J., Plouzeau, M.: *Galeran de Bretagne de Jean Renart*, d'après l'éd. L. Foulet, Concordancier complet des formes graphiques occurrentes. Université de Provence.
- Andrieu, G., Piolle, J., Plouzeau, M.: *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole de Jean Renart*, Concordancier complet des formes graphiques occurrentes. Université de Provence.
- Bertrand, R.: *Guillaume de Lorris, Le Roman de la Rose*, Concordancier complet des formes graphiques occurrentes. Université de Provence, 1983.
- Dubois-Stasse, M., Fontaine-Lauve, A.: *Chrétien de Troyes, Guillaume d'Angleterre*, d'après l'éd. M. Wilmotte. Publications de l'Institut de lexicologie française de l'Université de Liège, 1974.
- Kunstmann, P., Dube, M.: *Concordance analytique de la Mort le Roi Artu*, 2 vol, Edition Universitaire Ottawa. Ottawa, 1982.
- Ollier, M-L.: *Lexique et concordance de Chrétien de Troyes, d'après la copie Guiot*, Institut d'études Médiévales, Université de Montréal, Librairie philosophique J. Vrin. Paris, 1986.
- Stasse, M.: *Jehan Renart, Le lai de l'ombre*, d'après l'éd. J. Orr, Publications de l'Institut de lexicologie française de l'Université de Liège. 1979.
- Pour les références aux textes cités, le lecteur peut se reporter à la bibliographie de Rouquier 1988. La plupart des références abrégées seront facilement identifiables. Il s'agit d'éditions de textes courantes.

Résumé

Il s'agit d'une description syntaxique du terme *ce que* régissant une complétive en ancien français dans des énoncés tels que : *ce que je vi mon sanc me fait espoenter*. Les différents schémas dans lesquels *ce que* intervient sont mentionnés: antéposition au verbe recteur, postposition au verbe recteur. La méthode d'analyse adoptée est celle de l'analyse en zones développée par M. Povl Skårup. On a essayé de montrer que les termes *ce* et *que* ne pouvaient être séparés.

Il semble que, diachroniquement, le schéma où *ce que* est antéposé soit plus productif que le schéma où *ce que* est postposé.

Bibliographie

- Blanche-Benveniste, C. et al. (1984): *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*. SELAF, AELIA, CNRS, Paris.
- Gougenheim, G. (1961): Prépositions et conjonctions en français. BSL, 56, p. 86-103.
- Haas, J. (1916): *Französische Syntax*. Max Niemeyer, Halle a.S.
- Haase, A. (1969): *Syntaxe française du XVII^e s.*, traduite et remaniée par M. Obert. Max Hueber Verlag, München.
- Herman, J. (1963): *La formation du système roman des conjonctions de subordination*. Berlin.
- Imbs, P. (1956): *Les propositions temporelles en ancien français*. Publications de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg.
- Lau, G. (1970): *Studien zur Geschichte des Konjunktivs im Französischen*. Wilhem Fink Verlag, München.
- Lerch, E. (1929): *Historische französische Syntax*, II, o.r. Reisland, Leipzig.
- Marchello-Nizia, C. (1979): *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e s.* Bordas, Paris.
- Ritchie-Graeme, R.-L. (1907): *Recherche sur la syntaxe de la conjonction «que» dans l'ancien français*. Champion, Paris.
- Rouquier, M. (1988): *Les Ce Que-Phr en ancien français*. Thèse de 3^e cycle. Université de Paris VII.
- Skårup, P. (1975): *Les premières zones de la proposition en ancien français*. Essai de syntaxe de position. Revue Romane no^o spécial 6. Akademisk Forlag, Copenhague.
- Togeby, K. (1982): *Grammaire française*, Vol. II, Les Formes Personnelles du Verbe. Akademisk Forlag, Etudes Romanes de l'Université de Copenhague, Copenhague.
- Togeby, K. (1984): *Grammaire française*, Vol. IV, Les mots invariables. Akademisk Forlag, Etudes Romanes de l'Université de Copenhague, Copenhague.
- Wunderli, P. (1979): «ce neutre» en moyen français. Etude de syntaxico-sémantique phrastique et transphrastique, in: *Sémantique structurale et Sémantique grammaticale en Moyen-Français*, p. 185-257. Colloque organisé par le Centre d'études linguistique et littéraire de la Voige Universitet Brussel, Actes publiés par M. Wilmet.

Dictionnaires

- FEW: *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, par W.v. Warthburg.
- T-L: *Tobler-Lommatzsch, Altfranzösisches Wörterbuch*, 1925.

Concordanciers

- Andrieu, G., Piolle, J., Plouzeau, M.: *Le roman de Tristan de Béroul*, Concordancier complet des formes graphiques occurrentes. Université de Provence, 1974.
- Andrieu, G., Piolle, J., Plouzeau, M.: *Perceval ou le Conte du Graal de Chrétien de Troyes*, d'après l'éd. F. Lecoy, Concordancier complet des formes graphiques occurrentes. Université de Provence, 1976.

- Andrieu, G., Piolle, J., Plouzeau, M.: *Galeran de Bretagne de Jean Renart*, d'après l'éd. L. Foulet, Concordancier complet des formes graphiques occurrentes. Université de Provence.
- Andrieu, G., Piolle, J., Plouzeau, M.: *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole de Jean Renart*, Concordancier complet des formes graphiques occurrentes. Université de Provence.
- Bertrand, R.: *Guillaume de Lorris, Le Roman de la Rose*, Concordancier complet des formes graphiques occurrentes. Université de Provence, 1983.
- Dubois-Stasse, M., Fontaine-Lauve, A.: *Chrétien de Troyes, Guillaume d'Angleterre*, d'après l'éd. M. Wilmotte. Publications de l'Institut de lexicologie française de l'Université de Liège, 1974.
- Kunstmann, P., Dube, M.: *Concordance analytique de la Mort le Roi Artu*, 2 vol, Edition Universitaire Ottawa. Ottawa, 1982.
- Ollier, M-L.: *Lexique et concordance de Chrétien de Troyes, d'après la copie Guiot*, Institut d'études Médiévales, Université de Montréal, Librairie philosophique J. Vrin. Paris, 1986.
- Stasse, M.: *Jehan Renart, Le lai de l'ombre*, d'après l'éd. J. Orr, Publications de l'Institut de lexicologie française de l'Université de Liège. 1979.
- Pour les références aux textes cités, le lecteur peut se reporter à la bibliographie de Rouquier 1988. La plupart des références abrégées seront facilement identifiables. Il s'agit d'éditions de textes courantes.

Résumé

Il s'agit d'une description syntaxique du terme *ce que* régissant une complétive en ancien français dans des énoncés tels que : *ce que je vi mon sanc me fait espoenter*. Les différents schémas dans lesquels *ce que* intervient sont mentionnés: antéposition au verbe recteur, postposition au verbe recteur. La méthode d'analyse adoptée est celle de l'analyse en zones développée par M. Povl Skårup. On a essayé de montrer que les termes *ce* et *que* ne pouvaient être séparés.

Il semble que, diachroniquement, le schéma où *ce que* est antéposé soit plus productif que le schéma où *ce que* est postposé.